

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 28 mars 2023 à 18h15 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 20 mars 2023

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, DURAZ Sébastien, CHARPIN Frédéric, ARLAUD Lætitia.

Secrétaire de séance : DAVID Éric

Conseillers en exercice : 09

Présents : 09

Votants : 09

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2023.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 13 février 2023.

Vote : 9 voix pour.

2 – Adhésion 2023 à la fondation du patrimoine.

Décide d'adhérer à la fondation du patrimoine pour l'année 2023. Cette adhésion s'élève à 100 €.

Vote : 9 voix pour.

3 – Adhésion 2023 à l'ANMSM.

Décide de ne pas adhérer à l'ANMSM pour l'année 2023. Effectivement une majorité d'élus trouve le montant de 8 500 € trop élevé.

Vote : 6 voix contre cette adhésion (Clément Gemin, Frédéric Charpin, Sébastien Duraz, Sébastien Sol, Marielle Arlaud, Éric David) 2 abstentions (Lætitia Arlaud et Maurice Hustache) et 1 voix pour (Christiane Hustache).

4 – Subventions 2023.

Décide d'accorder les sommes suivantes :

- Club des Sports des Aiguilles d'Arves = 23 000.00 € (à l'unanimité)
 - Office de tourisme de Saint Jean d'Arves = 287 195.00 € (1 abstention Frédéric Charpin + 8 voix pour)
 - Arvan Tennis Club = 1 800.00 € (à l'unanimité)
 - Maurienne Judo = 500.00 € (à l'unanimité)
 - Val d'Entr'Aigues = 500.00 € (à l'unanimité).
- L'association a demandé 1000 € mais cela a été refusé à l'unanimité.
- CAM Rugby = 50.00 € (à l'unanimité)
 - Régul'Matous = 50.00 € (1 contre Christiane Hustache + 8 voix pour)
 - Pied à l'étrier (contre à l'unanimité)
 - le cheval notre passion (contre à l'unanimité)
 - Divers = 1000.00 € (à l'unanimité)
 - Toutes les autres demandes (contre à l'unanimité)

5 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023.

- Décide de voter les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2023 :
 - Taux de foncier bâti 2023 : 37.91 %
 - Taux de foncier non bâti 2023 : 129,10 %
 - Taxe d'habitation 2023 : 17,07 %

Vote : 9 voix pour.

6 – Programme de travaux de l'ONF pour 2023.

- Décide d'effectuer les travaux de l'ONF concernant les travaux sylvicoles : mise en place de clôture, protection contre le gibier. Ces travaux s'élèvent à 3 160.00 € HT.

Vote : 9 voix pour.

7 – Participation 2023 cinéma – 1^{er} acompte.

Décide de verser la somme de 20 000.00 € comme premier acompte pour le budget primitif 2023 du cinéma.

Vote : 9 voix pour.

8 – Demande de subvention FDEC petit parking du cinéma.

Demande auprès du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible sur la dotation FDEC 2023 pour le petit parking du cinéma.

Le Conseil Municipal autorise par ailleurs Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote : 9 voix pour.

9 – Demande de subvention FDEC enrobés voiries communales tranche 4.

Demande auprès du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible sur la dotation FDEC 2023 pour les enrobés voiries communales tranche 4.

Le Conseil Municipal autorise par ailleurs Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote : 9 voix pour.

10 – Région AURA : sollicitation de la mise en place d'un abribus de ligne régulière (M5 Maurienne) et de transport scolaire.

Décide de surseoir à cette décision.

Vote : 7 voix contre et 2 abstentions (Clément Gemin et Éric David)

11 – Région AURA au titre du plan montagne pour l'aide à la rénovation de l'éclairage public en cœur de station de montagne (LED en rétrofit).

Madame le Maire expose au conseil municipal et indique que le passage à une technologie d'éclairage public basée sur des LED est la solution à retenir pour le secteur du cœur de station de La Chal.

Le Conseil Municipal demande auprès du Conseil Régional l'octroi d'une subvention la plus élevée possible sur la dotation Plan Montagne 2 pour 2023.

Le Conseil Municipal autorise par ailleurs Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote : 9 voix pour.

12 – Approbation de l'avenant à la convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL.

Approuve l'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.

Vote : 9 voix pour.

13 – Demande d'achat d'une partie de la parcelle C265 au Villaret par Mr Fay-Chatelard.

Madame le Maire lit le courrier de Monsieur Fay-Chatelard. Le conseil municipal décide de vendre soit l'intégralité de la parcelle communale, soit rien. Madame le Maire avait proposé à Monsieur Fay-Chatelard de faire un échange pour le passage des agriculteurs et une partie de la parcelle communale. Madame le Maire avait fait un mail à Monsieur Fay-Chatelard en ce sens.

Vote : 9 voix pour.

14 – Demande de classement de l'Office de Tourisme de St Jean d'Arves en Catégorie I.

Madame le Maire expose le fait que l'office de tourisme de St Jean d'Arves est désormais classé en catégorie I depuis le 20 juin 2018 et qu'il convient de procéder tous les 5 ans au reclassement de l'office de tourisme dans cette catégorie.

L'actuel classement en 1^{ère} catégorie parvenant à expiration au 20 juin 2023, il convient de solliciter le reclassement de l'office de tourisme.

Conformément à l'article 133-21 du Code du Tourisme, prévoyant la délibération du conseil d'administration de l'association office de tourisme, la commune de Saint Jean d'Arves, après en avoir délibéré :

- Approuve le dossier de demande de renouvellement de classement en catégorie I produit par l'office de tourisme,
- Autorise Madame le Maire à présenter cette demande de classement auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie en application de l'article D.133-22 du Code du Tourisme.

Vote : 9 voix pour.

15 – Devis Genoulaz concernant les remplacements des menuiseries des 4 appartements de la salle polyvalente.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société Genoulaz pour le remplacement des menuiseries aux 4 appartements de la salle polyvalente.

Le montant de ce devis s'élève à 34 755.22 € HT, soit 41 706.26 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société Genoulaz pour 34 755.22 € HT, soit 41 706.26 € TTC.

Vote : 9 voix pour.

16 – Motion relative aux accès français du tunnel transfrontalier Lyon Turin.

Le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) rendra public d'ici quelques jours son rapport d'actualisation des investissements de l'Etat dans le secteur des mobilités.

Ce rapport, consultatif, propose des scénarii visant à guider les choix du Gouvernement en matière de programmation des infrastructures de transport sur les prochaines années. Plusieurs médias ont dévoilé le rapport ces derniers jours. A la lecture de ces sources, nous faisons part de notre profond étonnement quant aux conclusions formulées par le COI pour ce qui concerne les accès français du Lyon-Turin.

En effet le COI considérerait la ligne historique Dijon - Modane comme étant l'accès français au tunnel de base, repoussant ainsi pour longtemps, voir définitivement, *le scénario grand gabarit*, pourtant privilégié à la fois par les élus Mauriennais, savoyards mais aussi par le Ministre des transports.

Cette hypothèse viendrait impacter lourdement notre bassin de vie pour plusieurs raisons.

Tout d'abord il ferait passer 16,8 millions de tonnes de fret par an sur cette ligne soit plus de 5 fois plus qu'aujourd'hui (3 millions de tonnes), créant une nuisance accrue sur des zones naturelles sensibles, en agglomération, et à travers la vallée de la Maurienne.

Mais surtout, moderniser la ligne historique, c'est condamner la réalisation des accès français du Lyon-Turin dans leur pleine ambition, à un terme raisonnable.

En effet, même si l'objectif utopiste des 16,8 millions de tonnes était atteint, il serait très en-deçà des capacités du tunnel de base et de la section italienne. La mise en œuvre de ces préconisations du COI retarderait d'autant les avancées du dossier des accès par une voie nouvelle et mettrait en danger la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) associée qui arrive à terme en 2028.

Enfin, suivre les préconisations du COI revient, à terme, à réduire nos capacités en mobilités du quotidien. En effet, l'utilisation des sillons disponibles sur la ligne historique pour le fret empêcherait de les mobiliser pour les transports du quotidien, et pour une desserte touristique durable, vecteur d'attractivité pour notre territoire qui en a grandement besoin.

Les mauriennaises et mauriennais ont payé depuis des années les nuisances liées au grand Chantier, mais dans l'espoir de bénéficier, en retour, d'une ligne historique ouverte aux besoins de mobilité propre du territoire.

Pour toutes ces raisons, nous demandons à ce que le Gouvernement prenne ses responsabilités, se positionne rapidement en faveur du scénario qui permettra au Lyon-Turin de déployer toutes ses ambitions et d'inscrire tous les crédits nécessaires à la réalisation des accès selon le scénario du Grand Gabarit, dans le calendrier le plus rapide possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sera invité à :

- ACTER la motion telle que rédigée ci-dessus.

Vote : 9 voix pour.

17– Projet de convention pour une intervention AMO de la 3CMA et du CAUE.

Madame le Maire lit au Conseil Municipal la convention entre la commune de St Jean d'Arves, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (CAUE) et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention entre la commune de St Jean d'Arves, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (CAUE) et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA). Cette convention a pour objet de fixer les objectifs de l'intervention du CAUE auprès de la commune, le nombre de séances d'intervention et leur modalités. Il s'agit suite à une première rencontre de définir les enjeux, estimer les besoins et clarifier les rôles de chacun.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote : 9 voix pour.

18 – Travaux combe du Mollard.

Le service de l'eau de la 3CMA doit venir sur place la semaine prochaine afin de voir le problème.

Vote : 9 voix pour.

19 – Approbation du devis d'Electra pour les travaux

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société Electra pour les travaux de remplacement de l'éclairage public du secteur du haut de la Chal.

Le montant de ce devis s'élève à 16 058.00 € HT, soit 19 269.60 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société Electra pour 16 058.00 € HT, soit 19 269.60 € TTC.

Vote : 9 voix pour.

20 - Agate : mobilisation du fonds verts et appui à l'ingénierie.

Lecture du mail d'Agate pour information.

Questions diverses :

- Convention entre Maurienne TV et l'Office de tourisme de St Jean d'Arves. La commune donne son accord.
- Suite au rendez-vous de Madame le Maire avec Suez, il faudra faire vérifier tous les ans les bornes à incendie par les communaux et tous les 5 ans par Suez. Des études vont être faites sur certains secteurs de la commune.

- Informations sur les tarifs des fondants routiers.
- Panneaux lumineux à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Travaux à faire à l'intérieur de l'office de tourisme.
- Réunion FDEC le 11 avril à St Jean de Maurienne. Éric David sera présent.
- Madame le Maire étant absente 15 jours cet été, il faudra qu'un élu s'occupe du DIB pendant son absence.
- Une réunion sera organisée dans le courant du mois d'avril pour le projet de carrière de gypse au cinéma.
- Prévoir une réunion pour préparer la réunion avec les remontées mécaniques.
- Prévoir une réunion avec AGATE au printemps pour le projet de restaurant d'altitude au sommet du télésiège.
- La voiture sur le parking de la Chal a été retirée.
- Bourlet de neige à faire enlever par les employés communaux sur le chemin du Collet.
- Passage et arrêt du BRA sur la commune de St Jean d'Arves le 15 juillet 2023. La commune mettra à leur disposition des barrières ainsi que les toilettes publiques à la Chal. Pour le reste, le BRA s'adressera directement au Directeur de l'Office de Tourisme.

Séance levée à 21h20.